c'était qu'une larme, furent tout surpris d'en trouver une, roulant furtivement dans leurs vieilles paupières.

La revue finie :

— Rompez les rangs ! dit le colonel, commandant pour la dernière fois à ses soldats qui l'entourèrent alors, sollicitant tous l'honneur de lui serrer la main avant de partir.

Cet incident n'est rien en lui-même et ne vaudrait pas la peine d'être conté, s'il n'avait un épilogue. — Il est tout naturel, en effet, que des hommes de cœur qui ont vécu si longtemps ensemble, formant, en quelque sorte, une famille et un tout, respirant le même air et animés des mêmes sentiments, éprouvent en se séparant un certain déchirement. Mais voici la fin de l'épisode :

Chaque officier avait droit à une indemnité de 500 fr.; mais il faudrait être bien ignorant des choses administratives pour ne pas savoir par quelle filière passent nécessairement les ordonnancements de finances dans un ministère.

Ce n'est guère que dans quinze jours ou trois semaines que les officiers licenciés pourront recevoir leurs mandats.

Cependant, il faillait que le 14 au soir, tout le monde fût parti; l'ordre était formel, l'autorité militaire a des rigueurs absolues — et (mon Dieu ! pourquoi ne pas le dire? cela ne peut blesser personne) beaucoup de ces officiers avaient besoin d'argent et risquaient d'être fort embarrassés en attendant qu'arrivassent les bons de la guerre.

Leur colonel fit alors une chose dont l'armée lui saura gré, car elle a le sentiment de ce qui est généreux.

Il courut chez un agent de change, fit vendre des valeurs, et grева sa fortune personnelle; deux heures après il rapportait l'argent. — Tous les officiers furent payés par ses soins, tous partirent emportant intégralement le montant de leur indemnité, et cela représente un chiffre total de près de 30,000 fr., dont naturellement le colonel est à découvert, jusqu'à ce que le ministère de la guerre ait accompli ses formalités d'ordonnancement.

Nous ne nous permettrons aucun commentaire sur ce trait ; c'est inutile : il y a des faits qu'on raconte, et cela suffit.

Le comte de Saint-Sauveur est nommé général de brigade.

— Le *Journal de Charleroi* rend compte d'une catastrophe arrivée au puits n° 7 du charbonnage du Gouffre : — E. H.

Les eaux proviennent d'une ancienne fosse abandonnée depuis longtemps, située entre les nos 7 et 8 du charbonnage du Gouffre et dont la position était mal indiquée sur les plans, qui datent de 1810. L'orifice du puits était même recouvert, on cultivait dessus.

On devait percer un bouveau précisément dans la direction de ces anciens travaux, au nord. Toutes les précautions furent prises ; les ingénieurs avaient consulté de vieux ouvriers ayant travaillé dans cette fosse et qui disaient en connaître parfaitement les travaux. Tous étaient d'avis qu'on en était encore loin et qu'il n'y avait aucun danger. Le percement du bouveau fut donc entamé et poursuivi en toute confiance.

Avant-hier, vers dix heures du soir, vingt-neuf ouvriers se trouvaient dans la galerie proche du bouveau; avec eux était une petite fille de dix à douze ans, qui rallumait les lampes. Tout à coup une avalanche d'eau, représentant une colonne de 200 mètres cubes, fait irruption dans la galerie, avec une pression de 17 atmosphères, écrase les hommes contre les parois, fait tourbillonner les cadavres avec les pierres, les outils et les chariots.

Les ouvriers des galeries inférieures aperçoivent à temps le danger, ils se précipitent dans les cages et, arrivés à la lumière, jettent leurs lampes de tous côtés et s'enfuient comme les insensés dans toutes les directions. Des vingt-neuf hommes qui se trouvaient dans la galerie proche du bouveau, avec la petite fille, un seul, l'encaisseur, a pu se sauver. Il s'était précipité, fou d'épouvante, hors de la fosse, sans remettre sa lampe, ce qui avait fait supposer d'abord qu'il y était resté.

Au moment de l'irruption la couverte de l'ancien puits s'est effondrée et la campagne où se trouvait l'orifice présente actuellement un trou béant de plusieurs mètres de circonférence.

Jusqu'ici treize cadavres seulement ont été remontés. On compte parmi les victimes retirées huit hommes de Beaulet et un homme, jeune encore, marié, père, qui descendait pour la première fois, en qualité de maître porion, dans cette fosse. Sa jeune femme est presque folle de douleur.

Parmi les cadavres que l'on remonte, les uns sont intacts, d'autres sont broyés, ne conservant que des lambeaux de vêtements. Aussitôt arrivés au jour, on les place dans un chariot couvert d'une bâche, gardé par trois gendarmes et un commissaire de police. On les conduit aussitôt, trois ou quatre à la fois, au n° 3 du même charbonnage, dans une salle affectée à cet usage, où ils sont lavés et ensevelis.

Une foule d'ouvriers occupe les abords du n° 7 et accompagne le lugubre convoi dans chaque voyage.

— Le prince impérial, rapporte la *Liberté*, écrit tous les deux jours à l'Impératrice. La plus grande liberté est laissée au prince pour cette correspondance, et il en use avec toute la fougue de son âge.

Quoiqu'il en soit dans sa quatorzième année, le prince est encore fort espiègle et possède toute la malice de l'enfance, de cet âge sans pitié dont parle le poëte.

Il possède, d'ailleurs, un esprit très-fin, très-primesautier — désespoir du général Frossard — mais qui séduit et lui gagne tous ceux qui l'approchent.

Rendons toutefois justice au général. Sous sa mâle direction, le caractère fantasque, tranchons le mot, opiniâtre du prince-héritier, s'est tout à fait assoupli, et pour avoir raison de lui il n'est plus besoin de lui dire comme jadis :

— Prenez garde, monseigneur, ce que vous faites sera mis demain au *Moniteur*...

Cette menace, ajoutait Mme de B...cion, en racontant ce piquant détail, ne manquait jamais son effet. C'est égal, le *Moniteur* ne s'attendait guère à avoir joué le rôle de croquemitaine dans le palais impérial.

— Le fils d'un tisserand de Montbéliard, M. Pierre-Frédéric Belfils, vient d'être reçu à l'Ecole polytechnique avec le n° 31. Successivement boursier au collége de Montbéliard, au lycée de Besançon, le jeune Belfils s'est présenté pour l'Ecole polytechnique et pour l'Ecole normale de Paris. Le père jouit avec bonheur mais sans orgueil du succès de son fils. Toute la ville de Montbéliard s'est associée à la joie de cette honorable famille.

Le travail est un grand niveleur !

— On a parlé d'un désarmement ; en attendant cette mesure hypothétique, nous croyons opportun de donner ici, d'après la *Correspondance de Berlin*, le résumé des renseignements qui indiquent la force et la composition de chacune des grandes armées de l'Europe :

« L'armée française est de 1,508,000 hommes qui se divisent ainsi qu'il suit : armée active, 400,000 hommes, — première réserve, 100,000 hommes, — 2e réserve, 228,000 hommes, — garde mobile, 330,000 hommes. La population est de 37,500,000 âmes. Certains de ces chiffres n'existent actuellement que sur le papier, et la garde mobile, par exemple, ne comptera guère l'année prochaine que 100,000 hommes. La levée annuelle est de 100,000 hommes.

» L'armée de la Confédération de l'Allemagne du Nord est forte de 1,020,000 hommes qui se divisent en : armée active, 320,000 hommes, — réserve, 350,000 hommes, *landwcher*, 370,000 hommes. La population est de 30,000,000 d'âmes, la levée annuelle de 100,000 hommes. Les recrues sont appelées à vingt ans sous les drapeaux, y restent trois ans, entrent pour quatre ans dans la réserve et appartiennent ensuite pendant cinq ans à la *landwher ;* au total, elles font douze ans de service.

» L'armée austro-hongroise compte 1,053,000 hommes divisés en : armée active, 235,000 hommes, -- réserve, 545,000 hommes, régiments-frontière, 52,000 hommes, — *landwher*, 200,000 hommes. La population est de 36,000,000 d'âmes, la levée annuelle est de 97,000 hommes. Les recrues servent trois ans dans l'armée active, sept ans dans la réserve et deux ans dans la *landwher ;* total, douze ans. Ceux des jeunes gens en âge qui ne sont point appelés sous les drapeaux font partie de la *landwher* pendant douze ans.

» L'armée russe a été dernièrement réorganisée sur le modèle prussien. Elle se compose de 1,200,000 hommes, dont 700,000 seulement sont sous les drapeaux en temps de paix. La population est de 67,000,000 d'âmes, la levée annuelle de 100,000 hommes, la durée du service de quinze ans.

» L'armée anglaise (y compris les troupes de l'Inde, est forte de 502,000 hommes et composée de 188,000 hommes en service actif, — 130,000 hommes de première réserve (cadres pensionnaires et milice), -- 184,000 hommes de seconde réserve (Yeomanry et volontaires). La population est de 29 millions d'âmes, la levée de 14 000 hommes, la durée du service est de douze ans. Les réserves (les pensionnaires exceptés) ne se composent guère que de corps de volontaires sous la surveillance du gouvernement. »

— La dame X..., déjà d'un certain âge, rentière, rue Notre-Dame des Victoires, est une personne d'un extérieur des plus convenables.

Elle était d'un caractère aimable et plein d'enjouement; mais depuis qu'elle avait lu les récits du crime de Pantin, elle avait complètement changé, elle était devenue sombre, soucieuse ; ses idées s'étaient troublées.

Sans cesse elle croyait voir des assassins à sa recherche, ou creusant une fosse pour y déposer son corps.

Son notaire, ayant besoin d'elle pour une signature, lui avait envoyé un garçon de bureau : elle refusa de lui ouvrir. Le maître clerc se vit obligé d'y aller lui-même, et ce ne fut qu'avec une extrême difficulté qu'il parvint à la calmer et à obtenir d'elle la signature nécessaire.

Une autre fois, elle se rendait à sa cuisine et apostrophait la cuisinière :

— Françoise, vous avez ici des couteaux ?

— Oui, madame; il y a les couteaux de table et les couteaux de cuisine.

— Je n'en veux pas; il ne faut pas de couteaux chez moi. Avec ça on peut assassiner !

On fut obligé de cacher les couteaux.

La dame X... se rendit à la préfecture de police, afin de parler au préfet et de lui demander que des agents fussent spécialement attachés à sa personne pour la préserver des assassins.

Elle est entrée dans plusieurs bureaux, où, reconnaissant son état mental, on l'a reconduite le plus courtoisement possible.

Les choses en sont venues au point qu'il a fallu prendre des mesures pour faire examiner par un médecin l'état de son esprit. — (*Droit.*)

— La gendarmerie de Lassigny, dit le *Moniteur de l'Oise*, vient d'arrêter en flagrant délit de rupture de ban, un forçat libéré qui a eu une singulière existence.

Il a trente-neuf ans ; cet individu, qui se nomme C... (Amand-Fidèle-Constant), (être forçat libéré avec des prénoms comme ceux-là !) éprouvait un léger accident : il avait pour la première fois maille à partir avec la justice de son pays, et, pour son début, il était condamné à mort pour quelque chose qui ressemblait assez à un assassinat. Fort heureusement, à cette époque, un fils de Louis-Philippe se maria, et, comme cadeau de noce, C... reçut la commutation de sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité. Plus tard on lui fit encore une légère réduction; et enfin, en 1868, notre homme était mis en liberté. Il avait passé 30 ans à Toulon et à Brest, rien que cela.

Il sortit tout joyeux, et la ville de Beauvais fut désignée pour avoir l'honneur de le recevoir.

Arrivé au lieu de sa résidence, C... se rappela qu'autrefois il avait habité Ma-

— Un incendie considérable a eu lieu le 17 octobre à Rembercourt, près de Bar-le-Duc. Trente deux maisons ont été brulées. La perte est évaluée à 250,000 fr.

— Le *Courrier de Bruges* raconte un grave accident, causé par la foudre, dans la commune d'Augy, au domaine de Brouillat :

Jeudi, il avait plu toute la matinée; quinze ouvriers des deux sexes, occupés à arracher des pommes de terre dans un champ, n'avaient pas néanmoins quitté le travail.

Cependant, la pluie redoubla, et, en même temps, le tonnerre précurseur se mit à gronder avec violence; alors presque tous les ouvriers déjà trempés, au lieu de se réfugier au domaine, qui n'était guère qu'à 200 mètres environ, allèrent chercher un abri sous un gros noyer qui se trouvait tout proche : comme chacun ne put y trouver place, ils se dispersèrent heureusement. Le gendre de Julien le métayer venait de quitter la place, et, en fuyant, invitait instamment sa femme à le suivre.

Au moment où celle-ci courait le rejoindre, il ne restait plus que cinq personnes sous le noyer. La foudre éclata tout à coup sur l'arbre avec fracas, et toutes furent atteintes et renversées. La femme qui s'enfuyait fut elle-même frappée violemment par derrière, mais le choc électrique a été sans conséquence grave pour elle.

On s'empressa de courrir au secours des personnes renversées pêle-mêle et ne donnant aucun signe de vie. Les deux premières qu'on releva, deux hommes mariés, étaient roides morts. Leurs corps recouvraient des enfants qu'on croyait également sans vie, mais qui n'avaient pas même été atteints.

Lorsqu'on releva la cinquième victime une jeune fille du métayer âgée de dix-huit ans, elle était privée de la parole et dans un état d'agitation incroyable.

Transportée chez son père, elle a reçu tous les soins que réclamait son état.

Aujourd'hui, Marie Julien est plus calme, mais son corps est inerte, et la voix ne lui est pas revenue; on dirait une cataleptique.

— On vient de recevoir la nouvelle du massacre terrible de l'équipage d'un bâtiment naufragé, le *Catherine Seymour* qui venait de Sydney en Angleterre, et s'était perdu en juin dernier dans le détroit de Torrès.

On dit que le maître d'équipage et 22 hommes, qui formaient probablement l'équipage tout entier, ont été massacrés par les indigènes.

— On mande de Bruxelles : « La police vient d'arrêter en cette ville le nommé Benoît-Jules Vidal, âgé de 37 ans, caissier, né en France, ayant son domicile à Paris, avenue d'Orléans. Cet étranger, qui était venu se réfugier à Bruxelles en emportant une somme de 14,000 francs au préjudice du sieur Buisson, huissier, rue de la chaussé-d'Antin, 17, à Paris, se trouve sous le coup d'une demande d'extradition du gouvernement français.

Affaire Troppmann

On lit dans l'*Industriel alsacien*, du 25.

Hier le parquet de Colmar a envoyé à Soultz la photographie du Kinck, père, et celle de Tropmann. Cette dernière est la seule authentique qui existe, car c'est à Mazas, pour la première fois de sa vie, que Tropmann a été photographié, et le cliché a été brisé aussitôt qu'une épreuve a été tirée. Ces portraits ont été présentés aux trois témoins qui racontent avoir vu Tropmann à Soultz.

Parmi eux, se trouve la femme Lœwert, aubergiste en cette ville, dont les dépositions jusqu'ici incertaines ont pris, au vu de ces portraits, un caractère d'affirmation absolue.

Cette femme a immédiatement reconnu dans les cartes qu'on lui montrait deux personnages qui, entrés chez elle un jour de la fin d'août, s'étaient fait servir à boire et à manger, et qui ensuite s'étaient dirigés du côté de Cernay.

Les deux autres témoins n'ont reconnu que Tropmann ; tandis que la femme Lœwert « n'a plus un doute, dit-elle, sur le vieux Kinck. C'est bien lui avec sa bonne figure de brave homme. On ne peut s'y tromper. »

Il y a six ans déjà que cette photographie a été faite. La déposition de la femme Lœwert sera plus utile à l'instruction que toutes les révélations des somnambules qui se sont abattus sur le pays, et qu'on a été obligé de congédier un peu brusquement.

M. le commissaire de Soultz, qui est vraiment sur les dents depuis quelque temps, va concentrer de nouveau toutes ses recherches sur Ollwiller.

Espérons que, par son activité et avec le concours dévoué des habitants d'Ollwiller, qui ne lui a jamais fait défaut, il aura le dernier mot de cette triste affaire.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 24 Octobre 1869.

Sommes versées par 142 déposants, dont 27 nouveaux . . . . fr. 21,673 »
36 demandes en remboursement. . . . . » 14,458 21

Les opérations du mois d'Octobre sont suivies par MM. Louis Watine et Charles Bourbier, directeurs.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 12 octobre au 19 courant inclusivement, 30 garçons et 28 filles.

DÉCÈS.

12 octobre. — Detemmerman Vital, 24 ans, teinturier, rue de Tourcoing.

Lenglet Emélie, 70 ans, journalière, hospice des Petites-Sœurs.

Fremaux Jean-Baptiste, 57 ans, journalier, hospice des Petites-Sœurs.

Gadeyne Pierre, 47 ans, tisserand, rue Neuve du Fontenoy.

Vanwert Fidéline, 25 ans, couturière, (noyée dans le canal).

14 octobre. — Boel Jeanne, 41 ans, ménagère, à l'hôpital.

15 octobre. — Odul François, 40 ans, marchand de chaussures, rue de Tourcoing.

Delsaut Caroline, 59 ans, ménagère, au Pile.

16 octobre. — Dubois Désiré, 23 ans, tisserand, à l'hôpital.

17 octobre. — Gallois François, trieur de laines, rue Traversière.

Plus 9 garçons et 3 filles au-dessous de 10 ans.

BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE.

La presque certitude que la journée de demain ne sera signalée par aucun trouble engage quelques vendeurs à se liquider: aussi l'on peut dès le début constater un courant de rachats qui nous ramènent en clôture aux plus hauts cours de la journée, 71.42 1/2. L'Italien remonte aussi à 53.30; mais cette reprise ne trompe personne et l'on sait qu'elle est provoquée pour aider au placement d'une nouvelle émission des obligations ecclésiastiques. — Le Suez et les délégations ont bien de la peine à se remettre de leur dernière secousse.

Le groupe du mobilier n'a pas non plus profité de la reprise de nos fonds. Les bourses de province paraissent moins rassurées que la nôtre. Celle de Lyon nous apporte le 3 % à 71.32, l'Italien à 53, le Lombard à 520. Le Comptant est insignifiant comme variations. Londres : sans changement.

CELLIER.

THÉATRE DE ROUBAIX.

Jeudi 28 Octobre.

Par droit de conquête, comédie en trois actes.

Les deux aveugles, bouffonnerie en un acte.

Monsieur boude, comédie-vaudeville.

On commencera à 7 heures 3/4.

Crédit Communal
DE FRANCE

SIÉGE SOCIAL A GENÈVE

SIÉGE ADMINISTRATIF :

21, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS

LE CAPITAL SOCIAL SERA DE

CENT MILLIONS DE FRANCS

divisé en 200,000 actions de 500 fr. chacune.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. le duc **de Bellune**, chevalier de la Légion-d'Honneur ;

de Constantin, propriétaire, ancien Maire ;

le Comte **du Maisniel**, propriétaire ;

J. Mercier, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien sous-préfet ;

le comte **de Mutrécy**, administrateur de Mines ;

Narjot de Toucy, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre du Conseil général du Puy-de-Dôme ;

Uhrich, général de division, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, membre du Conseil général de la Meurthe ;

A. Destrez, fondateur, directeur-général.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX 50,000 ACTIONS DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

Le *Crédit Communal de France* a pour but de distribuer largement le crédit aux communes de France et de concourir à l'accroissement des richesses publiques et privées.

Par le mécanisme de son institution, il pourra toujours avoir des ressources au niveau des besoin des communes.

Il leur procurera les moyens de construire des Ecoles, des Mairies, des Eglises, des Temples, des Abattoirs, des Halles, des Marchés, des Usines à gaz, etc., etc. d'ouvrir des Routes, Chemins de fer ou autres, Canaux d'irrigation, de navigation, etc. ; de conduire à bonne fin tous Creusements de ports fluviaux ou maritimes, Défrichements de landes, Reboisements de forêts, Dessèchement de marais, Exploitations de mines, carrières, etc., etc. ; en un mot, de satisfaire aux exigences du présent et aux nécessités de l'avenir.

La tâche que va accomplir le *Crédit Communal de France* doit lui assurer le concours des conseils municipaux, des populations et des particuliers.

Le **Crédit Communal de France**, voulant faire profiter le public de tous les avantages qui pourront résulter de ses opérations, ouvre

UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Aux 50,000 Actions

DE LA PREMIÈRE SÉRIE

CETTE SOUSCRIPTION AURA LIEU

Du 21 au 26 Octobre Courant,

POUR LA PROVINCE :

jusqu'au mercredi 27 courant.

Les actions sont émises au pair c'est-à-dire à 500 francs.

ON VERSE EN SOUSCRIVANT

125 fr. par ACTION NOMINATIVE

150 fr. par action au porteur.

ON SOUSCRIT

par lettre chargée seulement

A l'adresse du Directeur général du **crédit commu al de France**, *21, boulevard Haussmann, à Paris* ;

Ou du Gouverneur du Crédit foncier suisse, 10, place Vendôme, à Paris.

9310

LABORATOIRE

de la Chambre Syndicale de Roubaix.

Directeur : **E. Richard - Lagerie**, Ingénieur des Arts et Manufactures.

Ce laboratoire, créé sous les auspices de la Chambre Syndicale, a son siége, 180, rue du Collége, à Roubaix.

Il est destiné aux

Analyses ;
Essais ;
Recherches et études de toute sorte, concernant l'Industrie.

Il importe en effet au teinturier au point de vue du prix d'achat et de la perfection du travail, d'être fixé sur la nature des produits généralement chers que tous les jours il achète par fortes quantités.

Il importe aussi au peigneur et au filateur d'être fixé sur la nature de ses eaux, de son savon et de ses huiles.

M. **Richard-Lagerie** se tiendra tous les jours à son laboratoire, de 2 heures à 4 heures.

Le tarif des Analyses est basé sur le tarif approuvé par les Chambres Syndicales de Paris et sera mis à la disposition des industriels.

Le laboratoire prend des élèves.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugghe, dentiste

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours.

Tous les jours

Consultations gratuites de midi à deux heures.

M. VERBRUGGHE se rend à domicile et echange les pièces mal faites.